



40 ans d'autisme au Québec

Le rôle des psychoéducateurs et psychoéducatrices auprès des enfants ayant un TSA

Une entrevue menée par Catherine, bénévole,
avec Nancy Trépanier, psychoéducatrice au CÉNAA.

FQA : Dans quels milieux de pratique œuvrent les psychoéducateurs et les psycho-éducatrices qui interviennent auprès d'un enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme et de sa famille?

Nancy Trépanier : Le tiers des psychoéducateurs pratiquent en milieux scolaires. Ils interviennent auprès des élèves ayant des difficultés de comportements ainsi qu'auprès des élèves ayant un TSA. Ils peuvent participer au plan d'intervention et sont souvent impliqués dans des ateliers d'habiletés sociales. Les psychoéducateurs travaillent aussi dans les

centres de santé et des services sociaux où ils font du dépistage à court ou moyen terme. Ils sont appelés à travailler également dans les centres de la petite enfance (CPE), les centres hospitaliers et les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et du spectre de l'autisme. Les psychoéducateurs travaillent aussi dans les équipes d'évaluation diagnostic soit au privé ou au public (Clinique d'évaluation TSA). De plus, leur clientèle est très diversifiée, depuis les plus jeunes aux personnes âgées.

FQA : Les parents d'enfants ayant reçu un diagnostic ont-ils avantage à consulter un psychoéducateur ou une psychoéducatrice?

N.T : Tout à fait, puisque le psychoéducateur va aider le parent dans la gestion des situations difficiles en lien avec la fratrie, l'intégration sociale, les routines quotidiennes, les imprévus, la gestion des émotions, etc. Il va aider à la compréhension des comportements indésirables ou mal acceptés dans la société. Il jouera le rôle de « traducteur concret ». Par exemple : un enfant ayant un TSA qui a l'habitude de prendre sa collation dès qu'il arrive de l'école sera surpris et déstabilisé par la visite surprise de sa grand-mère à l'heure de la collation, alors remise à plus tard. L'enfant va se rigidifier en disant « collation, collation !! » La mère ou le père pourrait se dire que l'enfant est simplement, têtu... Le psychoéducateur va alors aider à la compréhension du geste ou commentaire en expliquant au parent qu'il s'agit plutôt de rigidité adaptative. Ensuite, le psychoéducateur va accompagner le parent pour trouver des moyens pour aider l'enfant à s'adapter éventuellement à un imprévu.

FQA : A quel moment l'enfant pourrait bénéficier des services d'un psychoéducateur ou d'une psychoéducatrice (comportement, transition, âge)?

N.T : L'enfant ayant un TSA peut bénéficier des services d'un psychoéducateur aux alentours de 18-24 mois. C'est le parent qui réclame un service auprès du psychoéducateur lorsqu'il identifie des comportements perturbateurs ou des situations difficiles à gérer chez son enfant. Il pourra aussi remarquer un retard de développement, une difficulté dans la gestion des émotions ou de la routine, des changements, des crises, etc.

FQA : Le psychoéducateur peut-il collaborer avec d'autres professionnels (professeur, orthophoniste, ergothérapeute) afin d'aider l'enfant?

N.T : Bien sûr ! Surtout avec la clientèle autiste puisque celle-ci vivra des épreuves dans un ou plusieurs aspects de sa vie (relations sociales, relations familiales, relations professionnelles, etc.) Cette particularité demande des interventions multidisciplinaires et c'est pour cette raison que les psychoéducateurs travaillent souvent en équipe.

FQA : Est-ce que le psychoéducateur ou la psychoéducatrice peut poser un diagnostic avec une équipe multidisciplinaire?

N.T : Le psychoéducateur peut collaborer, participer avec différents intervenants à l'établissement d'un diagnostic, mais l'imputabilité revient au pédopsychiatre ou au psychologue

travaillant auprès de la personnes autiste à diagnostiquer. Il existe maintenant un protocole pour la passation des tests et l'établissement du diagnostic qui doivent être respectés.

FQA : À quoi ressemblent les séances de counseling individuelles, familiales ou collectives?

N.T : La durée du processus de counseling est très variable, elle varie en fonction du besoin de l'individu. Plusieurs facteurs peuvent influencer sa durée du processus, tel la mobilisation autour de l'enfant, la disponibilité des parents, le type de problématique, etc. Lors des premières séances, le psychoéducateur évaluera les besoins, fera la cueillette de données, et établira des objectifs mesurables à l'aide d'un plan d'intervention et fera des recommandations. La particularité du psychoéducateur est qu'il est souvent appelé à travailler directement dans les milieux de vie de la personne : à la garderie, à l'école, à la maison, au travail. Ce type d'intervention va aider la personne autiste à être plus fonctionnelle et confortable.

FQA : Quelles sont les tâches du psychoéducateur?

N.T : Les psychoéducateurs peuvent parfois participer à l'évaluation du TSA, mais ils vont surtout travailler en intervention. Le « vivre avec » est très d'ac-

tualité chez les psychoéducateurs. Un psychoéducateur est près de la personne, dans ses milieux de vie. Il va beaucoup travailler en collaboration avec les éducateurs spécialisés qui sont souvent sur le terrain. Cependant, le plan d'intervention est nécessairement établi par les psychoéducateurs.

FQA : Est-ce vrai que les psychoéducateurs et les psychoéducatrices privilégient l'action sur le terrain et en quoi cette méthode peut aider les personnes autistes?

N.T : Tout à fait, tel que mentionné ci-haut on parle de « vivre avec », intervention, collaboration, mobilisation, selon les besoins tous ces termes signifient des action concrètes. Cette méthode est très efficace puisque la personne autiste a de la difficulté à généraliser ses acquis et en travaillant avec elle dans son milieu de vie, elle pourra intégrer ses nouveaux apprentissages et développer son autonomie.

Ressources à consulter

Fédération québécoise de l'autisme
www.autisme.qc.ca

Ordre des psychoéducateurs
et psychoéducatrices du Québec
www.ordrepsed.qc.ca